Numéro 1 - été 2011

Site Natura 2000 « Bocage, Forêts et Milieux Humides du Sud Morvan » Lettre d'information

Le mot du Président

La préservation des milieux naturels du Sud Morvan doit beaucoup aux activités des acteurs professionnels du territoire. Ces pratiques ont permis le maintien, dans les zones bocagères, les prairies humides et les forêts, de nombreuses espèces sensibles et remarquables. Afin de permettre à de tels territoires de continuer à maintenir la richesse de ce patrimoine naturel, la Communauté Européenne a décidé de la création de zones Natura 2000.

Bien que la définition du périmètre du site eut mérité une concertation plus approfondie, j'ai accepté de présider le comité de pilotage (COPIL) en rappelant que l'élaboration d'un document d'objectifs de gestion (DOCOB) doit se faire en parfaite concertation avec les acteurs locaux et que la préservation des milieux et des espèces doit prioritairement tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Si les évaluations des incidences Natura 2000 apparaissent comme une contrainte administrative supplémentaire, elles ne dépendent pas du travail qui sera réalisé dans le cadre du DOCOB. Ce dernier devra être élaboré avec la participation de tous les acteurs du territoire car il devra définir des mesures environnementales qui tiennent compte des pratiques actuelles sur le site. Soulignons que l'adhésion à la charte et aux contrats, qui seront établis et validés par le COPIL, est un acte volontaire d'engagement.

Jean-Louis Rollot,
Président de la communauté de communes Entre l'Alène et la Roche,
Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000

De la désignation du site à la rédaction du DOCOB

Le périmètre du site "Bocage, Forêts et Milieux Humides du Sud Morvan" proposé par l'Etat français a été validé par la Commission Européenne en décembre 2008. Le Préfet de la Nièvre a mis en place le premier Comité de Pilotage (COPIL) en Octobre 2010. Le Parc naturel régional du Morvan a été désigné en tant que maître d'œuvre pour la réalisation du Document d'Objectifs (DOCOB) et Monsieur Jean-Louis ROLLOT, Président de la communauté de communes entre l'Alène et la Roche, élu Président du COPIL. La Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne a pour rôle de coordonner l'aide technique des services de l'Etat auprès du maître d'œuvre. La Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre est chargée de l'instruction financière du dossier.

Le COPIL regroupe les structures et associations actrices du territoire concernées par le zonage Natura 2000. Il définira les objectifs et les actions à mettre en œuvre sur le site en élaborant des propositions au sein de groupes de travail encadrés par l'animateur en charge du site. Le résultat de ces réflexions aboutira à la rédaction d'un document synthétique, le DOCOB, qui définit un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Au travail du COPIL s'ajoute un travail permanent de concertation et d'animation réalisé par l'animateur sur le territoire.

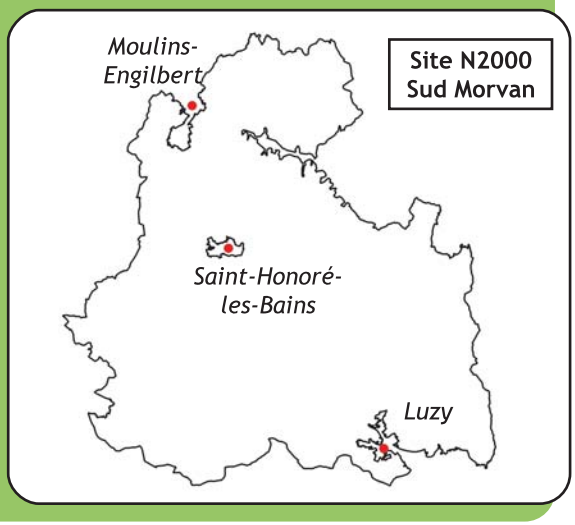

La réalisation du DOCOB s'effectuera donc en plusieurs phases :

- Etat des lieux écologique initial du site
- Synthèse des activités socio-économiques du site
- Définition des enjeux de conservation
- Proposition de mesures de gestion à appliquer
- Rédaction du DOCOB (prévue pour le premier semestre 2013)

Etudes Ecologiques

Sonneur à ventre jaune
© L. Cournault/PNRM

Le diagnostic écologique, première phase du processus de réalisation du DOCOB, se déroule au cours du printemps/été de cette année 2011.

En mars dernier, le choix des prestataires pour les études a été arrêté par le Parc naturel régional du Morvan en commission des appels d'offres. La société Biotope, antenne Centre-Bourgogne, a été retenue pour le volet Flore/Habitats et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA) pour le volet Faune. Au travail de ces bureaux d'études professionnels viennent s'ajouter les travaux de deux étudiants en seconde année de Master Environnement. Les missions des prestataires et des étudiants sont coordonnées et encadrées par l'animateur du site.

Le prochain COPIL fera le point sur les résultats de ces études pour dresser un premier état des lieux du patrimoine naturel hébergé sur le site.

Etude de la Flore et des Habitats Naturels

Agrion de mercure
© L. Cournault/PNRM

La Société Biotope est chargée de réaliser l'inventaire des habitats naturels et semi-naturels, et plus particulièrement les habitats d'intérêt communautaire (relevant de la directive Natura 2000). Au regard de la taille du site, l'étude consiste en un échantillonnage des habitats sur le site afin d'en estimer la richesse. Elle ne permettra cependant pas de réaliser une cartographie fine des habitats du site.

Etude de la Faune

La SHNA réalise l'inventaire des groupes suivants :

Crapaud sonneur à ventre jaune : la présence de ce petit crapaud en régression à l'échelle du territoire français et européen a justifié la désignation du site. Il affectionne les points d'eau peu profonds et exposés. On le retrouve notamment au niveau des ruisselets et zones de suintements des prairies humides.

Libellules : les espèces visées sont deux petites demoiselles bleues, l'Agrion de Mercure et l'Agrion ornée, des animaux inféodés aux petits cours d'eau à faible débit avec une végétation bien développée.

Chauves-souris : les chauves souris sont principalement recherchées dans les milieux forestiers où la présence des espèces n'avait pas encore été étudiée.

Les étudiants qui effectuent leur stage au Parc de Mars à Août :

Mulette épaisse
© L. Cournault/PNRM

Laurent PALUSSIERE, étudiant à l'université d'Angers, s'intéresse aux insectes présents sur le site. Il se focalise en particulier sur les papillons des zones humides (Cuivré des marais, Damier de la succise) et sur les coléoptères xylophages (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne…)

Audrey SAUTRON, étudiante à l'université de Lyon, s'occupe de la faune aquatique et particulièrement au recensement des populations d'Ecrevisse à pieds blancs et de Mulette épaisse.

Contact
Laurent Cournault
Chargé de Mission Natura 2000 Sud Morvan
Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc – 58230 St Brisson
Tél (Bureau) 03.86.78.79.37
Tél (Portable) 06.79.76.42.98
Mél : laurent.cournault@parcdumorvan.org

Parc naturel régional du Morvan

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE
Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

NATURA 2000

l'Europe s'engage en Bourgogne avec le FEADER